

Ne rien écrire ici

Bureau

Année

Codes de juge administratif

1<sup>re</sup> instance 001

--	--	--	--	--	--	--

N° de dossier - RN

--	--

--	--	--	--

Révision 002

--	--	--	--	--	--

Pour une période débutant **entre le 2 avril 2025 et le 1<sup>er</sup> avril 2026**

Le locateur doit, dans les 90 jours suivant la date de la transmission de ce formulaire, en notifier une copie dûment complétée au locataire et le déposer au dossier du Tribunal, accompagné de la preuve de cette notification. Lorsque le demandeur est le locateur et qu'il fait défaut de produire au dossier du Tribunal cette preuve de notification, la demande est alors périmée et le Tribunal ferme le dossier.

## Identification

### 1 Nom du locateur

Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal
Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal

### 2 Renseignement sur l'immeuble concerné

Adresse de l'immeuble où se trouvent le ou les logements pour lesquels la fixation du loyer est demandée.

N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal
----	-----	------	----------------------	-------------

Cet immeuble est en tout ou en partie une résidence privée pour aînés ou un autre lieu d'hébergement où sont offerts à des aînés des services qui se rattachent à la personne même du locataire (case à cocher).

## Revenus de l'immeuble

### Loyers de l'immeuble

Indiquez le montant total des loyers exigibles en décembre 2024 pour chaque catégorie. Évaluez le loyer des espaces inoccupés ou occupés par le locateur d'après le loyer habituellement payé pour des logements ou locaux comparables.

3

Logements			
	Nombre	Loyers mensuels	
Loués	301	302	\$
Inoccupés	303	304	\$
Occupés par le locateur*	305	306	\$
Total	307	308	\$

4

Locaux non résidentiels			
	Nombre	Loyers mensuels	
401	402	\$	
403	404	\$	
405	406	\$	
407	408	\$	

\* Y compris un local occupé par la famille du locateur, par un employé ou utilisé pour l'exploitation de l'immeuble.

### 5 Autres revenus provenant de l'exploitation de l'immeuble

Inscrivez les revenus annuels bruts provenant de l'exploitation de l'immeuble (autres que les loyers) en 2024.

501	\$
-----	----

## Taxes et assurances de l'immeuble

### 6 Taxes

	Année 2025		Année 2024	
	municipales	601	\$	602
	Année 2024-2025			
scolaires	603	\$	604	\$
	Année 2023-2024			

Pour la police en vigueur le 31 décembre 2024

Pour la police en vigueur le 31 décembre 2023

701	\$	702	\$
-----	----	-----	----

### 7 Assurances

Inscrivez le coût de l'assurance incendie et de l'assurance responsabilité.

## 8 Réparations ou améliorations majeures

Inscrivez les dépenses d'immobilisation engagées pour des réparations ou améliorations majeures entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

N° de la dépense	Description de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Date de fin des travaux An Mois	Montant de la dépense	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.		810	\$ 830	850	870
2.		811	\$ 831	851	871
3.		812	\$ 832	852	872
4.		813	\$ 833	853	873
5.		814	\$ 834	854	874
6.		815	\$ 835	855	875
7.		816	\$ 836	856	876
8.		817	\$ 837	857	877
9.		818	\$ 838	858	878
10.		819	\$ 839	859	879

Veuillez indiquer les aides, indemnités ou prêts à intérêt réduit dont vous bénéficiez ou avez bénéficié en lien avec les dépenses indiquées au tableau ci-dessus, en référant au numéro de la dépense.

### A Aide financière

Numéro de la dépense	Montant de l'aide	\$
A1	A2	\$
A3	A4	\$
A5	A6	\$

### B Indemnité versée par un tiers

Numéro de la dépense	Montant de l'indemnité	\$
B1	B2	\$
B3	B4	\$
B5	B6	\$

### C Prêt à intérêt réduit

Numéro de la dépense	Montant du prêt	Versement annuel	\$	C7	\$
C1	C2	\$	C7		\$
C3	C4	\$	C8		\$
C5	C6	\$	C9		\$

## 9 Nouvelles dépenses découlant de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance

Inscrivez les dépenses récurrentes découlant de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, estimées pour une année complète.

Description de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Montant de la dépense	Aide financière reçue	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.	910	\$ 930	950	970
2.	911	\$ 931	951	971
3.	912	\$ 932	952	972
4.	913	\$ 933	953	973

## Variation ou fin d'une aide pour la mise en place d'un service ou l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance

Description de l'aide reçue	Montant versé en 2024	Montant versé en 2023	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.	920	\$ 940	960	980
2.	921	\$ 941	961	981
3.	922	\$ 942	962	982
4.	923	\$ 943	963	983

## 10 Frais de déneigement (parc de maisons mobiles)

Frais de déneigement

Année 2024

Année 2023

1001	\$	1002	\$
------	----	------	----

**IMPORTANT!** Vous devez présenter, en preuve, lors de l'audience, tous les documents, soit, par exemple, les comptes de taxes municipales et scolaires, les factures concernant les assurances, les frais de déneigement (parc de maisons mobiles) et celles reliées aux réparations ou améliorations majeures. Portez une attention particulière aux dates. Notez qu'une dépense d'immobilisation n'est prise en considération qu'une fois et le Tribunal n'en tiendra compte que si elle est supportée par le locateur. L'absence de documents peut occasionner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande ou même causer son rejet.

Date

Signature

# Brouillon

À conserver pour vos dossiers

## Identification

### 1 Nom du locateur

Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal

Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal

### 2 Renseignement sur l'immeuble concerné

Adresse de l'immeuble où se trouvent le ou les logements pour lesquels la fixation du loyer est demandée.

N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal
----	-----	------	----------------------	-------------

Cet immeuble est en tout ou en partie une résidence privée pour aînés ou un autre lieu d'hébergement où sont offerts à des aînés des services qui se rattachent à la personne même du locataire (case à cocher).

## Revenus de l'immeuble

### Loyers de l'immeuble

Indiquez le montant total des loyers exigibles en décembre 2024 pour chaque catégorie. Évaluez le loyer des espaces inoccupés ou occupés par le locateur d'après le loyer habituellement payé pour des logements ou locaux comparables.

3

Logements			
	Nombre	Loyers mensuels	
Loués	301	302 \$	
Inoccupés	303	304 \$	
Occupés par le locateur*	305	306 \$	
Total	307	308 \$	

4

Locaux non résidentiels			
	Nombre	Loyers mensuels	
401	402	\$	
403	404	\$	
405	406	\$	
407	408	\$	

\* Y compris un local occupé par la famille du locateur, par un employé ou utilisé pour l'exploitation de l'immeuble.

### 5 Autres revenus provenant de l'exploitation de l'immeuble

Inscrivez les revenus annuels bruts provenant de l'exploitation de l'immeuble (autres que les loyers) en 2024.

501	\$
-----	----

## Taxes et assurances de l'immeuble

### 6 Taxes

	Année 2025		Année 2024		
	municipales	601	\$	602	\$
		Année 2024-2025		Année 2023-2024	
scolaires	603		\$	604	\$
		Pour la police en vigueur le 31 décembre 2024		Pour la police en vigueur le 31 décembre 2023	
701		\$	702	\$	

### 7 Assurances

Inscrivez le coût de l'**assurance incendie** et de l'**assurance responsabilité**.

## 8 Réparations ou améliorations majeures

Inscrivez les dépenses d'immobilisation engagées pour des réparations ou améliorations majeures entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024.

N° de la dépense	Description de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Date de fin des travaux An Mois	Montant de la dépense	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.		810	\$ 830	850	870
2.		811	\$ 831	851	871
3.		812	\$ 832	852	872
4.		813	\$ 833	853	873
5.		814	\$ 834	854	874
6.		815	\$ 835	855	875
7.		816	\$ 836	856	876
8.		817	\$ 837	857	877
9.		818	\$ 838	858	878
10.		819	\$ 839	859	879

Veuillez indiquer les aides, indemnités ou prêts à intérêt réduit dont vous bénéficiez ou avez bénéficié en lien avec les dépenses indiquées au tableau ci-dessus, en référant au numéro de la dépense.

### A Aide financière

Numéro de la dépense	Montant de l'aide	\$
A1	A2	\$
A3	A4	\$
A5	A6	\$

### B Indemnité versée par un tiers

Numéro de la dépense	Montant de l'indemnité	\$
B1	B2	\$
B3	B4	\$
B5	B6	\$

### C Prêt à intérêt réduit

Numéro de la dépense	Montant du prêt	Versement annuel	\$	C7	\$
C1	C2	\$	C7		\$
C3	C4	\$	C8		\$
C5	C6	\$	C9		\$

## 9 Nouvelles dépenses découlant de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance

Inscrivez les dépenses récurrentes découlant de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2024, estimées pour une année complète.

Description de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Montant de la dépense	Aide financière reçue	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.	910	\$ 930	950	970
2.	911	\$ 931	951	971
3.	912	\$ 932	952	972
4.	913	\$ 933	953	973

## Variation ou fin d'une aide pour la mise en place d'un service ou l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance

Description de l'aide reçue	Montant versé en 2024	Montant versé en 2023	Nombre de logements concernés	Nombre de locaux non résidentiels concernés
1.	920	\$ 940	960	980
2.	921	\$ 941	961	981
3.	902	\$ 942	962	982
4.	903	\$ 943	963	983

## 10 Frais de déneigement (parc de maisons mobiles)

Frais de déneigement

Année 2024

Année 2023

1001	\$ 1002	\$
------	---------	----

**IMPORTANT!** Vous devez présenter, en preuve, lors de l'audience, tous les documents, soit, par exemple, les comptes de taxes municipales et scolaires, les factures concernant les assurances, les frais de déneigement (parc de maisons mobiles) et celles reliées aux réparations ou améliorations majeures. Portez une attention particulière aux dates. Notez qu'une dépense d'immobilisation n'est prise en considération qu'une fois et le Tribunal n'en tiendra compte que si elle est supportée par le locateur. L'absence de documents peut occasionner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande ou même causer son rejet.

Date

Signature

# Renseignements nécessaires à la fixation du loyer

Formulaire en usage pour la fixation des loyers dont le montant est à déterminer pour une période débutant entre le 2 avril 2025 et le 1<sup>er</sup> avril 2026.

## Feuillet explicatif

Vous devez remplir un seul exemplaire du formulaire par immeuble, même s'il y a plusieurs loyers à fixer.

Vous devez **NOTIFIER** le formulaire Renseignements nécessaires à la fixation du loyer à chacun des locataires inscrit au bail du logement concerné par la demande, et ce, pour toutes les demandes de fixation de loyer.

L'original de ce formulaire dûment complété de même que sa (ses) preuve(s) de notification pour chaque locataire visé doivent être déposés au Tribunal administratif du logement dans les 90 jours de la date de transmission du formulaire par le Tribunal. Chaque preuve de notification déposée au Tribunal doit permettre d'identifier clairement le locataire visé et le dossier concerné.

Si votre formulaire concerne plusieurs demandes, vous devez clairement indiquer sur le formulaire les numéros de dossiers de toutes les demandes.

**Lorsque le demandeur est le locateur et qu'il fait défaut de produire au dossier du Tribunal sa (ses) preuve(s) de notification dans ce délai de 90 jours, la demande est alors périmée et le Tribunal ferme le dossier.**

Si ces exigences sont remplies, le Tribunal administratif du logement vous convoquera à une audience au cours de laquelle vous devrez être en mesure de produire les comptes et les factures à l'appui des montants que vous avez inscrits. Si toutefois vous êtes convoqué à l'intérieur de ce délai, vous devez apporter la preuve de notification à l'audience, si celle-ci n'est pas déjà déposée au dossier.

Si des dépenses s'appliquent à des locaux non résidentiels, ou à certains logements seulement, vous devrez être en mesure de fournir des précisions à ce sujet.

Si vous êtes nouvellement propriétaire et qu'il vous est impossible d'obtenir les pièces requises, vous pouvez demander à un juge administratif ou à un greffier spécial du Tribunal d'émettre une citation à comparaître enjoignant à l'ancien propriétaire de se présenter à l'audience avec les documents nécessaires au soutien de votre demande. Cette citation à comparaître doit être signifiée par huissier, à vos frais, au moins trois jours avant l'audience. Cette citation à comparaître peut aussi être émise par votre avocat.

Le terme « immeuble » désigne habituellement le bâtiment dans lequel est situé le logement dont le loyer est à fixer. Selon le cas, il peut également s'agir d'un groupe d'édifices adjacents et gérés en commun, d'une maison de chambres, d'un parc de maisons mobiles ou d'un logement détenu en copropriété divisée.

*La numérotation utilisée ici correspond aux différentes sections du formulaire ci-joint.*

- 1** Le **locateur** est celui qui loue le logement et dont le nom apparaît généralement au bail à ce titre.
  - 2** Inscrivez l'**adresse de l'immeuble**. Si l'immeuble comporte plusieurs numéros, veuillez les énumérer.
  - 3** Inscrivez, pour chaque catégorie de logements, la somme des loyers mensuels en vous référant au mois de décembre 2024. Estimez les loyers des logements inoccupés et des logements occupés par le locateur d'après ceux habituellement payés pour des logements comparables. Le loyer comprend les suppléments versés régulièrement par les locataires de l'immeuble, par exemple pour un stationnement.
  - 4** Si la location vise un terrain destiné à l'installation d'une maison mobile, remplacez la notion de **logement** par celle de **terrain**.
  - 5** Inscrivez le montant annuel des **revenus autres que ceux perçus** régulièrement auprès des locataires de l'immeuble. Il peut s'agir de services tarifés à la pièce, comme une buanderie, ou encore de revenus perçus auprès d'une clientèle non locataire de l'immeuble, par exemple pour un espace de stationnement. N'incluez pas les revenus d'exploitation d'un commerce dont le loyer est déclaré à la section 4.
  - 6** Inscrivez le montant des **taxes municipales** (incluant les taxes de services) et des **taxes scolaires** exigibles pour l'immeuble.
  - 7** Inscrivez, pour un maximum de 12 mois, le montant des primes **d'assurances incendie et responsabilité** exigibles pour la police en vigueur au 31 décembre 2024, ainsi que le montant des primes qui étaient exigibles dans la police en vigueur le 31 décembre 2023.
- Le calcul tient compte de la part proportionnelle du loyer sur les revenus de l'immeuble.
- La variation des taxes et des assurances est contenue dans l'Indice des prix à la consommation utilisé pour établir le pourcentage de base pour le loyer.
- Ainsi, le règlement prévoit un ajustement afin que cette variation ne soit pas doublement prise en compte.

8

Les **réparations ou améliorations majeures** donnent lieu à des **dépenses d'immobilisation**, qui ne font pas partie des dépenses récurrentes que vous assumez régulièrement pour l'immeuble. Il peut s'agir de travaux visant à réparer ou modifier les principaux éléments de la structure de l'immeuble (p. ex. : toit, tuyauterie, système de chauffage, isolation, fenestration, revêtement extérieur, fondation, drain français, panneau électrique) ou de travaux de rénovation (p. ex. : remplacement des armoires, comptoirs, de la plomberie, de la céramique ou du plancher) dans les logements ou les espaces communs.

Si des dépenses d'immobilisation ne concernent que certains des logements, vous devez être en mesure, à l'audience, de spécifier quels sont les logements bénéficiaires.

Indiquez le montant de toute **aide financière accordée** par un ministère ou un organisme du gouvernement du Québec ou du gouvernement du Canada, par une municipalité ou par une entreprise d'utilité publique, reçue ou à recevoir, en lien avec la dépense inscrite dans cette rubrique.

Si une **indemnité** vous est versée par un tiers (p. ex. : compagnie d'assurance) ou doit l'être à l'égard d'une dépense inscrite dans cette rubrique, veuillez en inscrire le montant.

Si vous avez bénéficié d'un **prêt à intérêt réduit** à l'égard de ces dépenses, vous devez en préciser les conditions (montant du prêt et des versements annuels).

Veuillez inscrire une dépense par ligne. Au besoin, utilisez le document « Annexe - Renseignements nécessaire à la fixation du loyer » mis à votre disposition dans la section « Formulaires » du site Web du Tribunal.

9

En plus de ces dépenses d'immobilisation, il est possible que vous ayez à assumer des **dépenses récurrentes**, à la suite de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépendance. C'est le cas, notamment, lorsque l'installation d'une piscine ou d'un garage occasionne des dépenses de fonctionnement que vous n'aviez pas à assumer précédemment, ou encore lorsque vous devez rémunérer du personnel pour offrir un nouveau service aux locataires. Vous devez estimer le coût de ces nouvelles dépenses pour une année complète. Si des dépenses récurrentes ne concernent que certains logements, vous devez être en mesure, à l'audience, de spécifier quels sont les logements bénéficiaires.

Si une **aide financière** pour des dépenses découlant de la mise en place d'un service ou de l'ajout d'un accessoire ou d'une dépense vous a été versée au-delà de la période de 12 mois consécutifs qui précède la période de référence, veuillez indiquer le montant qui vous a été versé au cours de la période de référence et celui qui vous a été versé au cours de la période précédente.

Veuillez inscrire une dépense par ligne. Au besoin, utilisez le document « Annexe - Renseignements nécessaire à la fixation du loyer » mis à votre disposition dans la section « Formulaires » du site Web du Tribunal.

10

Si le loyer à fixer est celui d'un terrain destiné à l'installation d'une maison mobile, veuillez indiquer les **frais de déneigement** exigibles durant l'année précédent la période de référence et ceux exigibles durant cette période.